

Décret

Générale

colonial

Décret n° 11-386-1929 nommant président du tribunal supérieur d'appel de la Côte française des Somalis, M. Farinés, juge président d'appel à la Côte française des Somalis.

n° 11-386-1929

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
27 décembre 1928

Numéro JO
n° 386 du 31/01/1929

Date du numéro
31 janvier 1929

VISAS

Vule décret du 22 août 1928, déterminant le statut de la magistrature coloniale, notamment l'article 122

Vul'avis conforme de la coimission de classement,

TEXTE INTÉGRAL

Article 1er

— M. Farines, juge président d'appel à la Côte française des Somalis, est nommé président du tribunal supérieur d'appel de la Côte française des Somalis. Article 2. — Le Ministre des colonies et le Garde des sceaux, Ministre de la justice, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent décret.

GASTON DOUMERGUE. Par le Président de la République : **Le Ministre des Colonies, André MAGINOT.** **Le Garde des sceaux, Ministre de la justice, Louis BARTHOU.**